

Communiqué de presse

Liebefeld, 26.8.2009 / 11h30

Article de substitution: proposition inacceptable qui compromet la sécurité des patients

Les Commissions de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil National et du Conseil des États discutent actuellement d'une proposition qui prévoit que l'assurance ne rembourse plus que le médicament le meilleur marché. Une telle mesure, dont l'intention louable est d'économiser des coûts, entraînerait finalement des risques et des désavantages considérables pour les patients. De plus, la réduction effective des coûts serait plus que douteuse.

De nombreux malades chroniques devraient sans cesse prendre d'autres médicaments, dans la mesure où il faudra s'attendre à un changement fréquent du générique pris en charge par l'assurance de base pendant la durée du traitement. **D'un point de vue pharmaceutique, il s'agit donc d'une mesure inacceptable et dangereuse.**

L'augmentation des fausses médications, ainsi que les doubles prises de médicaments risquent d'accroître l'insécurité des patients et **d'influencer négativement la compliance (observance thérapeutique)**. Les frais indirects (médicaments payés mais pas ou mal pris) dépasseraient de loin les économies espérées par la nouvelle réglementation.

Les mesures dans le domaine de la prescription et de la substitution de médicaments doivent impérativement veiller à maintenir la concurrence. Le principe du «produit le meilleur marché» ne doit en aucune façon être introduit. Cet apparent soulagement de l'AOS pose de gros problèmes de sécurité des traitements et donc de coûts à moyen terme. La mesure présenterait des **inconvénients considérables pour les patients.**

Pour toutes les raisons susmentionnées, pharmaSuisse, la Société Suisse des Pharmaciens, s'oppose fermement à la réglementation contraignante telle que proposée concernant la substitution de génériques.

Contact:

Marcel Wyler

Responsable «Communication»

031 978 58 20 / 079 300 82 30

marcel.wyler@pharmaSuisse.org